

FICHE ITINÉRAIRES N°3 (1/5) - Périmètre d'Esblly

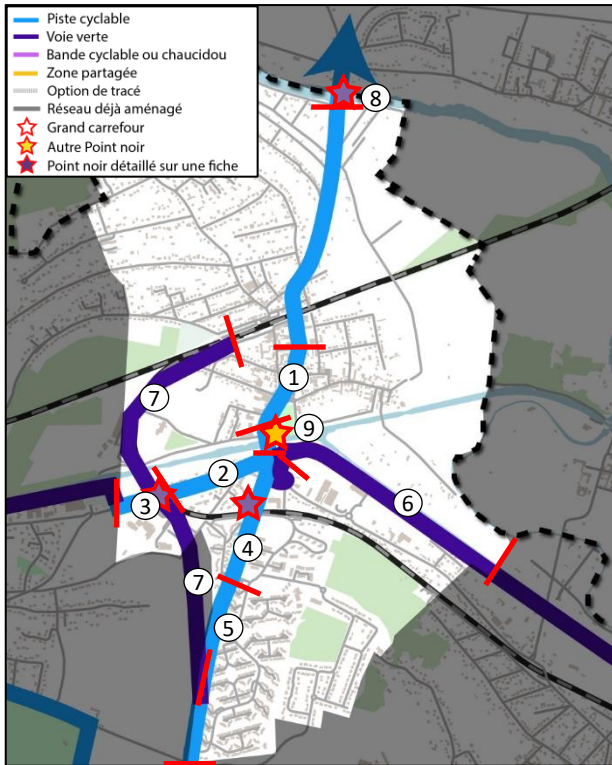
Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

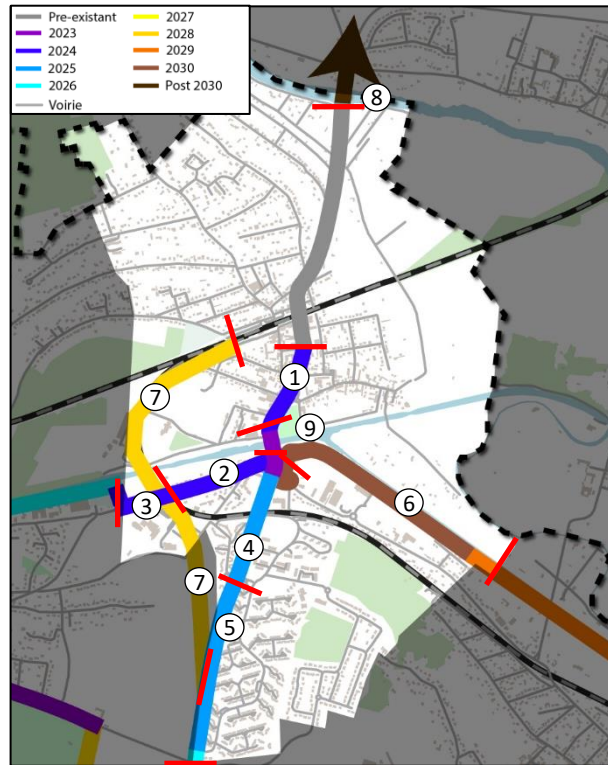


Publié le

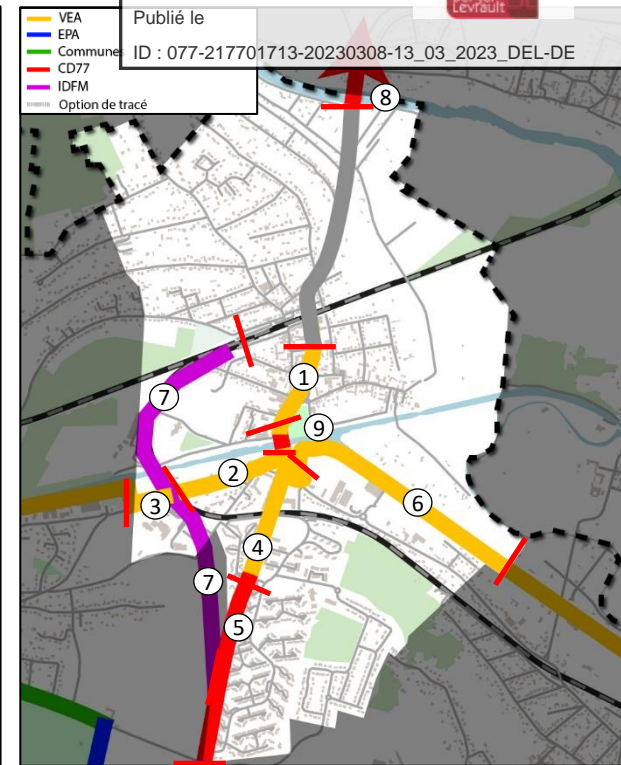
ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DE



Typologies d'aménagement



Calendrier prévisionnel



Maitre d'ouvrage par séquence

PRINCIPAUX PÔLES ET ÉQUIPEMENTS À JALONNER

- Gare d'Esblly
- Bourg d'Esblly et ses commerces
- Mairie d'Esblly
- Zone d'activités
- Collège Louis Braille
- Stade municipal
- Groupe scolaire des Champs Forts
- École du centre
- École Les Couleurs

REVÊTEMENT

- Enrobé ocre pour les aménagements neufs

- Conservation de l'enrobé ton sable de l'aménagement existant av. Charles de Gaulle
- Teinte différente pour les voies vertes pour éviter la confusion avec les pistes cyclables, sur lesquelles les piétons n'ont pas à circuler : enrobé noir suffisant pour la séquence 7. Stabilisé pour la séquence 6 le lon du canal, en milieu naturel plus sensible

POINTS DURS DÉTAILLÉS SUR UNE FICHE

- Pont au dessus de la Marne sur la RD5 en jonction avec Isles-lès-Villenoy (cf. fiche point dur n°1)
- Pont au dessus de la voie SNCF av Charles de Gaulle (cf. fiche point dur n°2)

- Passage sous la voie SNCF au niveau de la rue Louis Braille (cf. fiche point dur n°6)

COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE À ANTICIPER

- Traitement des 3 importants points noirs
- Aménagement de la section de la rue Louis Braille devant le collège à réaliser en tenant compte du projet de TCSP EVE
- Itinéraire le long des canaux à discuter avec VNF, étude d'impact probable, convention de mise en superposition d'affectation de gestion

FICHE ITINÉRAIRES N°3 (2/5) - Périmètre d'Esblly

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DEoût

Séquence	Section	Maitre d'ouvrage	Typologie et métrage					Revêtement	Précision sur l'insertion	Point noir	Calendrier estimatif (K€ HT)	
			Piste cyclable bidirectionnelle	Piste unidirectionnelle bilatérale	Voie verte	CVCB	Zone 30					
1	Av Charles de Gaulle entre la section aménagée et le giratoire RD239/RD5	VEA		575				Enrobé ocre	<ul style="list-style-type: none"> Insertion bilatérale en prolongement de l'aménagement existant 	2024	357	
2	Rue Louis Braille entre le giratoire RD239/RD5 (compris dans l'aménagement) et le pont SNCF	VEA		430				Enrobé ocre	<p>Insertion des pistes bilatérales par suppression du terreplein central pavé, décalage des trottoirs sur les espaces enherbés et éventuellement réduction des trottoirs sans descendre sous 1,4 m</p>	2024	267	
3	Rue Louis Braille entre le Pont SNCF et Coupvray	VEA	200					<ul style="list-style-type: none"> Enrobé ocre pour les pistes Enrobé différent du reste de la voirie sur le plateau (visibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> Usage du tunnel piéton avant 2026 afin de permettre la continuité, avant les travaux de la section Insertion bilatérale prenant en compte l'insertion du TCSP EVE Le manque d'espace sous l'ouvrage SNCF impose une mixité vélos/véhicules motorisés sur quelques décimètres 	<p>Passage sous la voie SNCF Esblly-Crécy : fiche point noir n°7</p>	2024	96 + 57 (point noir) = 153
4	Av Charles de Gaulle entre le giratoire RD239/RD5 et la rue Blériot	VEA	450					Enrobé ocre	<ul style="list-style-type: none"> En façade ouest afin d'éviter une traversée de la voirie entre le giratoire RD5d/RD239 et le futur cheminement du TCSP EVE 	<p>Passage au dessus de la voie ferrée Esblly-Crécy : fiche point noir n°2</p>	2025	216 + 28 (point noir) = 244
5	Av Charles de Gaulle entre la rue Blériot et la rue de Montry	CD77	770					Enrobé ocre	<p>Inscription en façade ouest, en continuité de la séquence ouest et en cohérence avec l'insertion privilégiée du TCSP EVE</p>		2025	370
6	Long du canal entre le giratoire RD239/RD5 et Montry	VEA			1200			Stabilisé	<ul style="list-style-type: none"> Inscription le long de la rue du Port, puis le long du canal de Meaux à Chalifert et enfin le long du canal du Grand Morin Travail partenarial à conduire avec VNF 		2030	552
7	Cheminement le long du TCSP EVE	IDFM (TCSP EVE)			1770			Enrobé noir	<ul style="list-style-type: none"> Inscription le long du TCSP jusqu'à la gare Jonction avec la séquence 3 au niveau du collège, détaillé dans la fiche point noir n°11 		2028	814
8	Long de la RD5 entre l'aménagement existant et Isles-lès-Villenoy	CD77	200					Enrobé ocre	<ul style="list-style-type: none"> Insertion latérale bidirectionnel en prolongement de l'aménagement existant Franchissement de la Marne suivant la fiche point noir 	<p>Pont sur la Marne : fiche point noir n°1</p>	Post 2030	96 + 1 238 (point noir) = 1 334

FICHE ITINÉRAIRES N°3 (2/5) - Périmètre d'Esblly

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DEoût

Séquence	Section	Maitre d'ouvrage	Typologie et métrage					Revêtement	Précision sur l'insertion	Point noir	Calendrier	estimatif (K€ HT)
			Piste cyclable bidirectionnelle	Piste unidirectionnelle bilatérale	Voie verte	CVCB	Zone 30					
9	Passerelle de franchissement de l'avenue Charles de Gaulle au dessus du canal	CD77		40				Enrobé ocre	<ul style="list-style-type: none"> • Jonction entre la séquence 1 et la séquence 4 • Remplacement de la passerelle existante 	Passage au dessus du canal nécessitant une insertion sous forme de piste bidirectionnelle sur la passerelle	2023	660 (ouvrage d'art)
TOTAL			1 620	1 045	2 970	0	0					4 751

FICHE ITINÉRAIRES N°3 (4/5) - Périmètre d'Esblly

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

Berser
Levraut

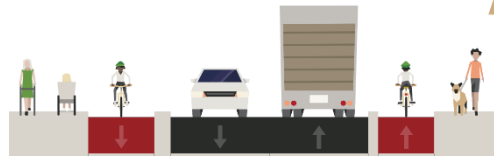
ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DE

1 – RD5/Av Charles de Gaulle



Principe d'insertion :

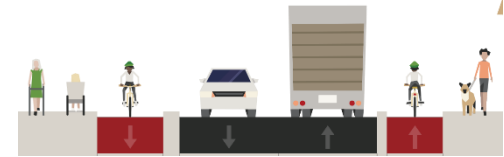
- Piste unidirectionnelle bilatérale
- Implique la reprise/réduction des trottoirs, et ponctuellement la suppression du stationnement comme sur la vue ci-contre
- Implique la reprise des espaces verts plus au sud mais sans impacter les arbres



2 – RD5/Rue Louis Braille



- Piste unidirectionnelle bilatérale
- Trottoirs décalés sur les espaces enherbés pour libérer l'espace nécessaire aux pistes cyclables

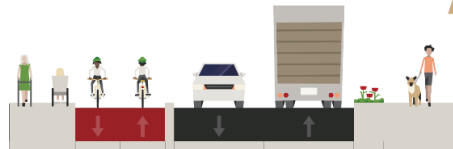


3 – RD5/Rue Louis Braille



Principe d'insertion :

- Piste bidirectionnelle sur la façade nord pour être en cohérence avec l'insertion à Coupvray
- Cf. fiche point noir n°11 pour le détail de l'insertion de part et d'autre du pont SNCF

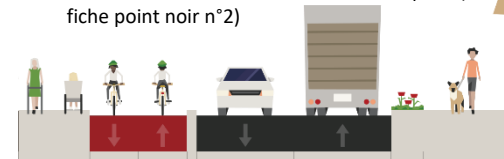


4 – RD5d/Av Charles de Gaulle



Principe d'insertion :

- Piste bidirectionnelle sur la façade ouest pour être en cohérence avec l'insertion du TCSP EVE au sud
- Conservation de la chaussée dans ses dimensions actuelles et décalage du trottoir sur l'espace enherbé pour insérer la piste
- Suppression du zébra de part et d'autre du pont au dessus de la voie SNCF, afin d'insérer la piste (cf. fiche point noir n°2)



5 – RD5d



Principe d'insertion

- Piste bidirectionnelle latérale sur la façade ouest afin d'être en cohérence avec l'insertion du TCSP EVE
- Insertion de la piste sur l'espace enherbé en conservant un espace tampon entre la chaussée et la piste



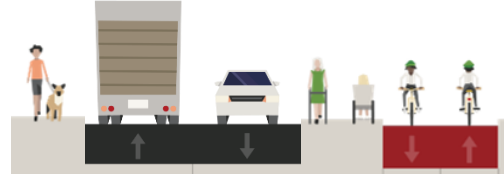
SC

8 – RD5/Av Charles de Gaulle



Principe d'insertion

- Piste bidirectionnelle latérale sur la façade est, en prolongement de la section bidirectionnelle existante
- La piste s'insère ensuite derrière le trottoir pour se connecter à un encorbellement ou une passerelle à côté du pont sur la Marne



N

FICHE ITINÉRAIRES N°3 (5/5) - Périmètre d'Esbly

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le



ID : 077-217701713-20230308-13_03_2023_DEL-DE

STATIONNEMENT

- 7 poches courte durée
- 1 poche moyenne durée
- 1 poche longue durée

Typologie de stationnement	Équipement desservi/localisation	Type d'itinéraire cyclable	coût € HT
Consigne sécurisée	Gare sud	/	40 000 €
Arceaux couverts	Gare nord	/	24 000 €
Arceaux		/	3 500 €
Arceaux	Trois poches réparties rue du Général Leclerc, au droit des commerces	/	3 500 €
Arceaux		/	3 500 €
Arceaux		/	3 500 €
Arceaux	Groupe scolaire du centre	/	3 500 €
Arceaux	Zone commerciale (Casino)	Structurant, loisir	3 500 €
Arceaux	Groupe scolaire des Champs-Forts	/	3 500 €



Localisation et typologie du stationnement